

DREAMPIPE II IS NOW OPEN FOR SUBMISSIONS

2

16 Nov. 2016

Chers membres et partenaires,

Nous avons l'honneur de vous informer du lancement d'un **nouveau concours** sur la réduction de l'eau non facturée, susceptible d'intéresser les sociétés d'eau, les consultants et les ONG du secteur de l'approvisionnement en eau potable.

Ce concours dénommé **Prix Dreampipe II** et financé par DFID est axé sur les efforts mis en œuvre pour **réduire l'eau non facturée** dans les pays en voie de développement. Les prix à attribuer s'élèvent à **1 000 000GBP en espèces pour un maximum de dix (10) lauréats**.

Télécharger le dépliant de présentation de Dreampipe II en cliquant [ICI](#). Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site Internet du concours : www.dreampipe.org.

En fait, l'objectif majeur du Prix Dreampipe II vise à trouver des moyens pour générer des financements à partir des sources non-traditionnelles (c.-à-d. des financements qui ne proviennent pas des institutions financières internationales, des organismes de développement internationaux ou des gouvernements). Il existe beaucoup de fonds disponibles, et les interventions prioritaires relatives à la réduction de l'eau non facturée peuvent s'autofinancer sur une période de trois à sept ans. Par ailleurs, il existe un potentiel pour des financements plus commerciaux dont on ne tient pas compte.

Le concours Dreampipe II est structuré sous la forme d'un tournoi composé de trois phases distinctes, et des prix seront attribués aux gagnants de chaque phase.

- **Phase 1** (*appel à candidatures déjà ouvert*) : *Les participants devront développer un business plan (jusqu'à 10 lauréats, pour une récompense de 30 000GBP chacun).*
- **Phase 2** : Il sera question ici de mettre en place un petit projet de démonstration portant sur la réduction de l'eau non facturée d'une société d'eau choisie dans un pays en voie développement.
- **Phase 3** : Les participants devront négocier un accord bien structuré pour un projet d'expansion de la même société d'eau - la plus grande portion du financement devra provenir des sources non traditionnelles.

Date limite d'inscription pour la **Phase 1 : 15 février 2017**. Nous vous invitons à consulter le site Internet (notamment le Guide des Candidats qui s'y trouve), et envisager de faire acte de candidature. Veuillez passer le mot à vos connaissances, aux consultants et aux ONG qui pourraient être intéressés par le concours Dreampipe II.